

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de M. Thierry TROTTIER, en qualité de président du tribunal administratif de Marseille, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

VU l'arrêté du 12 mars 2024 portant admission à la retraite de Mme Muriel JOSSET ;

VU le code de justice administrative, notamment l'article L. 233-7 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Muriel JOSSET, magistrate en surnombre, pour exercer les fonctions de juge des référés prévues au livre V du code de justice administrative.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Muriel JOSSET, magistrate en surnombre, pour signer les ordonnances mentionnées à l'article R. 222-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Muriel JOSSET, magistrate en surnombre, pour exercer les attributions mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 621-1-1.

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Muriel JOSSET, magistrate en surnombre, pour exercer les fonctions dévolues au président du tribunal administratif de Marseille en applications des articles L. 123-4 et suivants et R. 123-5 et suivants du code de l'environnement.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à Mme JOSSET et publiée sur le site internet du tribunal.

Marseille, le 3 mai 2024



Thierry TROTTIER